

# LA NATION

## journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

### Pluie d'initiatives en automne

«Lancer des initiatives est devenu un jeu d'enfant. Et même un jeu tout court», écrit Mme Judith Mayencourt dans *24 heures* du 8 juillet<sup>1</sup>. Et c'est un jeu auquel les partis ont pris goût. Le site du parti socialiste soumet à ses membres pas moins de six projets d'initiatives; les écologistes en annoncent trois et le parti des automobilistes trois autres. Quant à la championne, l'UDC, elle a toujours quelque initiative en examen, quelque autre en cours de récolte et deux ou trois en attente de votation ou de mise en œuvre.

Pourquoi un grand parti recourt-il à ce moyen alors qu'il dispose déjà de nombreux représentants au Parlement? Les motifs sont multiples. Lancer une initiative lui permet d'exercer une pression supplémentaire sur le législatif fédéral et de l'inciter à légiférer dans son sens. Le conseiller national Roger Nordmann le dit sans fard: «Sur les transports publics, par exemple, on a obtenu un excellent contre-projet. On ne serait jamais arrivé à ce résultat sans la pression de l'initiative.» C'est sans doute vrai, ça n'en est pas moins discutable, car les signataires s'engagent en faveur d'un texte précis, non d'une manœuvre partisane.

De plus, le procédé contribue à embrouiller la compréhension qu'on a des institutions en faisant jouer à l'initiative le rôle d'une simple pétition.

Lancer une initiative, c'est aussi une manière de secouer les militants. Dans ce cas, peu importe le thème

choisi. L'important, c'est les réunions des comités locaux, les stands de récolte, les manifestations de soutien.

Une initiative, c'est encore l'occasion de se rappeler au bon souvenir de la population, de «se profiler» en vue des élections: un simple texte plus ou moins juridique bricolé sur un coin de table y suffit largement. Passées les élections, il arrive que l'enthousiasme des récolteurs baisse au point qu'on oublie purement et simplement l'affaire. C'est ce qui est arrivé l'année passée au parti libéral-radical avec le naufrage, à la fois prévisible et scandaleux, de son initiative «Stop à la bureaucratie absurde!»

La démocratie directe fait pendant à la démocratie parlementaire. Elle joue à son égard le rôle d'un contre-pouvoir. Elle permet à des groupes de toute sorte, non constitués en partis, de faire valoir leurs intérêts et de soumettre au peuple un point de vue différent de celui du législateur.

Il y a une réelle ambiguïté, de la part des partis, à user à la fois du pouvoir et du contre-pouvoir.

L'ambiguïté est peut-être moindre pour l'UDC en ce qu'elle professe que le peuple a toujours raison, que ce soit contre le parlement, contre l'Union européenne, contre les «juges étrangers»... ou contre les cantons. Elle préfère s'adresser au seigneur peuple qu'à ses saints représentants. Ses initiatives sont pour elle un retour aux sources mêmes de la légitimité politique.

Quoi qu'il en soit, la multiplication des initiatives pourrait pousser le par-

lement, qui n'aime ni la pression de l'initiative ni le contrôle du référendum, à durcir les conditions d'exercice de la démocratie directe. Elle risque aussi d'engendrer une certaine lassitude chez l'électeur... et de l'inciter à soutenir le Parlement.

Pour nous, quels que soient les abus du droit d'initiative ou du référendum, nous n'allons jamais nous plaindre qu'on nous demande notre avis. Aussi bien serons-nous toujours opposés à toute limitation, de forme ou de fond, de ces droits.

Le bruit court que l'UDC prépare une initiative majeure visant à fixer dans la Constitution le principe de la primauté du droit suisse sur le droit international. Nous soutenons ce principe, qui est l'expression même de la souveraineté. La formulation précise du texte de l'initiative pose plusieurs questions cruciales. Nous y reviendrons dès cet automne.

OLIVIER DELACRÉTAZ

<sup>1</sup> *Bienvenue à la Star'Ac des initiatives populaires.*

### Aspects de la vie vaudoise

#### Perrin de retour aux affaires

(*fm*) Bien des amateurs de romans policiers connaissent les aventures du commissaire Perrin, personnage issu de l'imagination de l'écrivain et journaliste grandsonnois Michel Bory. A la retraite depuis six mois, après une dizaine d'enquêtes et trente ans au service de la Sûreté cantonale, Alexandre Perrin pense pouvoir en profiter pleinement. Mais, alors qu'il vogue sur le Léman en compagnie de sa femme, il reçoit un appel téléphonique de son ancien chef qui lui demande un service. Au grand dam de son épouse, Perrin accepte de revenir aux affaires. Il faut dire qu'un événement bien particulier s'est déroulé en Pays de Vaud: l'ancien district de Grandson vient de faire sécession, s'élevant en un principat avec, à sa tête, le prince Léon! Cette sécession n'est évidemment pas du goût du gouvernement vaudois, encore moins de la Berne fédérale qui menace d'envoyer rien moins que l'armée pour régler le problème. La mission pour Perrin est la suivante: prendre secrètement contact avec le monarque grandsonnois pour le convaincre d'abdiquer et permettre ainsi le retour de la région au sein du Canton. Nous laissons bien sûr au lecteur le plaisir de découvrir par lui-même comment tout cela va se terminer. A noter que Perrin et sa femme se rendront à Grandson avec leur bateau par le canal d'Entreroches qui a été percé deux ans auparavant... On ajoutera encore que l'auteur sera présent à la manifestation *Le livre sur les quais* qui se déroulera à Morges les 6, 7 et 8 septembre prochains. [Michel Bory, *Sécession à Grandson*. Editions Rom-Doc, 2013]

#### Vins vaudois primés

(*fm*) Le deuxième Mondial du chasselas s'est déroulé en juin dernier, et le moins qu'on puisse dire est que les vins vaudois s'y sont brillamment comportés puisqu'on en trouve huit dans les dix premières places. Rappelons que les vins sont dégustés à l'aveugle par des professionnels, et que cette année, sur 67 jurés, 22

venaient de France, d'Allemagne et d'Italie. Précisons encore qu'il y avait en lice 593 vins suisses, 35 allemands, 8 français, 1 californien et 1 canadien (*sic!*). Une suggestion maintenant: faire parvenir les résultats du concours aux fonctionnaires de l'Administration fédérale des douanes qui souhaitent faire passer à 20 litres par personne et par jour la limite d'importation sans taxe du vin. Ils constateraient que ce n'est pas le moment de tirer dans les jambes de nos vignerons qui se dépensent depuis de nombreuses années pour arriver à de tels résultats.

#### Matheux vaudois primé

(*fm*) Gymnasia à La Cité, Benjamin Favre s'est mis en évidence en juin dernier: il a en effet remporté la médaille d'argent aux Olympiades suisses de mathématiques qui se sont déroulées à l'EPF de Zurich. Ce résultat lui permet de participer aux Olympiades mathématiques d'Europe centrale qui se dérouleront en septembre en Hongrie. Nous lui adressons nos félicitations pour ce résultat, ainsi que nos vœux de réussite pour ce prochain concours.

### Errata

- 1) Dans *La Nation* n° 1970, le compte rendu du *Roi David* donné à Mézières contient cette bévue: «...lu par un récitant...» Or l'histoire biblique réécrite par René Morax était interprétée par Eörs Kisfaludy, un de nos meilleurs comédiens, qui avait tenu à apprendre par cœur le texte pour le rendre plus vivant.
- 2) Dans l'article «Quand des écussons touchent au cœur» (*La Nation* n° 1973), il est dit que le dramaturge allemand Carl Zuckmayer «a fini ses jours à Zermatt, commune qui lui a accordé le droit de bourgeoisie». C'est pourtant à Saas-Fee que l'écrivain a vécu de 1958 à sa mort survenue en 1977. Bourgeois d'honneur de cette commune, on peut y visiter sa dernière demeure.

Réd.

### Non à la suppression de l'obligation de servir

Quelques points importants:

- Pour notre pays, avec sa diversité et sa complexité, il est indispensable d'avoir une armée représentative de l'ensemble des citoyens et garante du fédéralisme. Seul un système de milice avec une obligation de servir permet de le garantir. Une armée de volontaires nous priverait de nombre de personnes assurant la défense de notre intégrité en tant que pays et de nos conditions d'existence. Cette initiative supprimerait également la protection civile.
- L'armée est une des meilleures écoles, pour les jeunes citoyens, pour vivre avec des personnes d'autres milieux et d'autres régions de notre pays. Elle contribue ainsi à la cohésion sociale.
- L'initiative supprime un système de milice qui reste la solution la mieux adaptée à notre pays; flexible, ce système permet de ne mettre les moyens en œuvre que lorsque l'on en a besoin.
- Le volontariat ne fournira pas assez d'effectifs pour alimenter une

armée efficace et mènera irrémédiablement à une armée professionnelle.

- L'initiative constitue un nouveau pas, avoué, vers la suppression totale de l'armée.

Du matériel de campagne est à votre disposition à l'adresse suivante:

**Comité vaudois contre l'initiative du GSsA**  
Secrétariat  
CP 6724 • 1002 Lausanne  
079 396 02 47

**Site internet du comité:**  
vaud.initiative-contre-securite-non.ch

(*Papillons de campagne, autocollants et bandeaux autocollants pour voiture, affiches F4 et A3, bulletins de versement, pin's*)

Signalons aussi que *Servir pour être libres*, le récent Cahier de la Renaissance vaudoise sur le sujet, est victime de son succès et vient d'être réédité. Il peut également être commandé à l'adresse ci-dessus.



## « Vive la Fédé! Et que la fête soit belle! »

Dimanche 4 août, des centaines de drapeaux se sont dressés sous la cantine de la place de fête de Colombier-sur-Morges. Chaque étendard appartenait à l'une des cent soixante sociétés de jeunesse qui composent la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes, FVJC pour l'officialité, «Fédé» pour les intimes. La partie officielle bat son plein. Après l'*Hymne vaudois*, l'assemblée entonne l'hymne de la Fédé *Jeunesses, venues de toutes les régions...* Les officiels se suivent à la tribune: «Amis fédérés, salut!... Vive le Pays de Vaud! Vive la Fédé! Et que la fête soit belle!»

Les tablées s'agitent. Les résultats des sports tombent. Qui sera le champion cantonal de lutte? Quelle société a triomphé au tir à la corde? Quelle est la plus fine gâchette des Jeunesses vaudoises?

Cette partie officielle marque la fin de trois semaines de fête, de rencontres, de jeux et de sports. Elle est pour tous un moment émouvant. Comme la marque d'une permanence institutionnelle inébranlable au cœur des réjouissances parfois débridées de la jeunesse.

\* \* \*

En règle générale, les sociétés de jeunesse du Canton se retrouvent d'été en été, à l'occasion des quatre girones qui rythment la belle saison. Chacun des girones se fait dans une région différente: la Broye, le Centre, le Nord, le Pied du Jura. Un giron dure environ cinq jours. Tous les cinq ans toutefois, la Fédé au complet se retrouve durant près de trois semaines dans une seule fête: la Fête cantonale des Jeunesses campagnardes.

Les trois dernières éditions, Thierrens 2003, Bavois 2008 et Colombier 2013, ont très positivement défrayé la chronique. Il semble en effet qu'un vent bienveillant, plein de prospérité et d'abondance, se soit mis à souffler sur les Jeunesses campagnardes. La presse, 24 heures en particulier, offre régulièrement aux Jeunesses une attention très importante. Celle-ci s'accroît considérablement lors de la Cantonale. Cet hiver déjà, la presse s'intéressait aux préparatifs de Colombier 2013. Cela contribue à donner un vaste écho populaire à la fête.

Il était dès lors naturel que le public devienne plus nombreux d'année en année, et les fêtes de plus en plus audacieuses. A Thierrens en 2003, 75000 personnes se sont retrouvées sur trois semaines. Colombier aura vu cette année 128000 personnes se réunir sous la tonnelle, au caveau des Anciens, sous la cantine ou encore au karaoké.

Ce qui n'est pas sans dangers. La presse, pourtant admirative, a parlé cet été de «gigantisme». Cela n'est probablement pas faux. Beaucoup admettent qu'une surenchère organisatrice s'est emparée des sociétés de jeunesse du Canton. Par exemple, la question de la gestion de l'argent peut inquiéter. Sommes-nous à l'abri d'un détournement par un caissier peu scrupuleux, d'un gestionnaire de bar indigne de confiance? Jusqu'à aujourd'hui, tout semble avoir

fonctionné. C'est heureux. Mais une fête d'une telle taille représente-t-elle encore une activité non commerciale? Nous en sommes convaincus. Espérons que le Service cantonal des impôts partage nos vues.

Cette année, le manque de bénévoles rencontré par les organisateurs, encore quelques jours après l'ouverture de la fête, a peut-être désigné une limite objective: l'engagement que les Vaudois sont prêts à donner personnellement.

Car il en faut des bénévoles, tant l'organisation d'une fête cantonale est une véritable épreuve de force. Les «attractions» phares sont légions. Elles jouent un rôle presque institutionnel dans la vie des Jeunesses. Et les organisateurs savent que leurs infrastructures restent dans toutes les mémoires. La plus importante est sans conteste la tonnelle. Grand bar circulaire, elle trône au centre de la place de fête. Le parasol géant de plus de dix mètres qui lui servait de toit à Bavois en 2008 fait désormais partie de l'imaginaire campagnard vaudois. A Colombier, un carrousel lumineux tournait sur le toit. L'approvisionnement de la tonnelle pose toujours un gros problème logistique. Pour la deuxième fois de l'histoire de la Fédé, les organisateurs ont aménagé un «tunnel à boissons» sous la place, lequel aboutissait dans la tonnelle. Des transpalettes pouvaient y circuler.

Le caveau des Anciens sert viandes froides et vins de fête. Colombier a eu le sien sur deux étages. Le karaoké est le lieu de rencontre des plus jeunes. Il dégage une ambiance de boîte de nuit géante; à la seule différence que son sol est recouvert de copaux de bois et que les prix des boissons défient toute concurrence. L'objectif premier d'une fête de jeunesse n'est pas la rentabilité.

Ces deux bâtiments ont été construits par les membres des Jeunesses organisatrices eux-mêmes. Tout comme le reste des infrastructures, des WC aux cuisines, de la décoration à l'aménagement du parking.

Mais les organisateurs n'ont pas pu se contenter de leurs talents de constructeurs. Encore fallait-il organiser et coor-

donner. Cinq mille cinq cents bénévoles ont travaillé pour la préparation de la fête. Et combien pour la fête elle-même? De même, la richesse des activités proposées durant les trois semaines de festivités démontre une capacité de *management* hors pair de la part du comité d'organisation. A la lecture d'un CV, la plupart des entrepreneurs du Canton voient dans l'organisation d'une grande fête de jeunesse la garantie de compétences nombreuses et bénéfiques.

Ainsi, les participants ont-ils pu commencer par un raid sportif de Bavois à Colombier. Cette traversée du Pays – ponctuée de différentes activités – marquait l'ouverture de la Cantonale. Elle rendait hommage aux artisans de l'édition 2008.

De multiples tournois de sports ont rythmé les trois semaines de la fête. Une balade gourmande à vélo, un spectacle de Yann Lambiel, un concours de tir à 300 mètres ont aussi été mis sur pied, de même qu'un tournoi de volley-ball ayant rassemblé trois cent quatre équipes.

Tout cela, de la construction aux rangements, a été planifié et exécuté par des jeunes de moins de trente ans. La Cantonale 2013 n'a pas rencontré de problème majeur, ni sanitaire, ni sécuritaire. Les jeunes Vaudois sont plutôt sages. A l'heure où l'on ne croit plus en les ressources de la jeunesse, qu'une partie de notre monde politique veut prolonger le temps de l'école obligatoire, que les recteurs d'université multiplient les mesures d'accompagnement pour sauver leurs étudiants de l'échec, l'exemple des Jeunesses campagnardes nous fait dire que les jeunes sont dignes de la plus grande confiance.

Les bâtisseurs de la Cantonale tiennent une partie de l'avenir du Canton dans leurs mains. Nous pouvons le constater avec sérénité.

Bien sûr, le succès n'est pas le fruit de n'importe quelle recette. Les Jeunesses vaudoises sont héritières d'une tradition qui se perd dans l'histoire du Canton. Elles offrent un cadre intergénérationnel. Et qui dit rapport de générations dit hiérarchies de l'âge. Les jeunes

observent et apprennent. Ils sont les plus vieux de demain, et à leur tour, à l'occasion de la prochaine fête, feront confiance aux plus jeunes pour tenir un bar, organiser un tournoi de foot, mettre sur pied un combat de lutte.

L'air du temps craint et rejette ces structures traditionnelles. D'un revers de la main, on les écarte en y voyant un ramassis de fêtards alcoolisés. Les membres des sociétés d'étudiants en savent quelque chose. L'air du temps se défie des prétendues valeurs qu'il attribue aux Jeunesses. D'aucuns voient dans celles-ci la base de l'électorat UDC dans le Canton, les derniers bastions de respect populaire de l'armée suisse ou une sociabilité archaïque qui respecte un drapeau et ne hue pas une marche militaire. Ceux qui développent un tel discours sont avant tout des ignorants. Ils n'ont jamais mis les pieds ne serait-ce que dans un giron et conçoivent abstraitement la vie des hommes. Mais elle doit se vivre concrètement. Elle s'inscrit dans une réalité politique organique complexe: le Canton et la Confédération qui doit le protéger.

Les Jeunesses sont-elles conservatrices? Elles le sont dans ce qu'elles sont et dans ce qu'elles font. Elles ne sont pas conservatrices de conceptions sociales ou politiques conçues abstraitement. La structure mentale de nos bien-pensants empêche ceux-ci d'admettre que l'homme naît, vit et meurt aux côtés des siens, à la place qui est la sienne et que les générations passées lui ont léguée. L'engouement populaire et familial que suscitent les Jeunesses donne tort à ces ramollis qui n'y voient que vulgarité et patriotisme beau.

Accusons nos Jeunesses de faire de la politique. Accusons-les de conservatisme si on veut. Ce qui est certain c'est que leur politique n'est ni partisane ni institutionnelle. Bien au contraire, les Jeunesses peuvent être fières de ce qu'elles font, d'où elles viennent, et de ce qu'elles apportent au Canton. Leur doctrine doit être d'exister. Qu'elles conservent ce qu'elles sont. On ne leur demande rien de plus!

FÉLICIEN MONNIER

### Revue de presse

*parole de celui qui s'exprime, pour balancer une nouvelle provocation. Bref, c'est du journalisme au service du journaliste. [...]*

Information et show ne font pas bon ménage.

Ph. R.

#### Révéléteur

L'initiative Minder prévoit pour les caisses de pensions l'obligation de se prononcer lors des assemblées de sociétés importantes dont elles détiennent des titres. Dans une longue interview parue sur plusieurs numéros d'été de *Prévoyance Actualités*, M. Herbert Wohlmann, ancien président de la caisse de pensions de Clariant, exprime le risque lié à cette nouvelle exigence:

*[...] Les institutions de prévoyance sont organisées selon un système de gestion paritaire. La mission principale de la gestion paritaire n'est pas de voter à toutes les assemblées générales. La gestion paritaire doit aider la caisse de pensions à surmonter les difficultés auxquelles se heurte actuellement le monde de la prévoyance, autrement dit le problème de la longévité, des taux d'intérêt ou des questions fondamentales en lien avec la stratégie d'investissement. [...]*

*Si les membres du conseil de fondation se querellent pour savoir comment*

*voter lors de l'assemblée générale de Novartis au point d'en négliger leur mission de gestion de la CP, ce n'est pas dans l'intérêt des assurés. Il ne me semble absolument pas certain que les employeurs et les employés aient les mêmes intérêts en ce qui concerne l'exercice des droits de vote. En outre, le fait que les avoirs des rentiers ou les rentiers ne soient pas représentés dans ce débat pose également un problème. [...]*

M. Wohlmann propose un compromis – à notre avis boiteux – afin d'éviter l'avènement de la «lutte des classes» au sein des conseils de fondation des caisses de pension:

*Il y aurait une autre option qui irait peut-être même dans le sens de l'initiative Minder: la caisse de pensions ne voterait que sur les questions de rémunération et s'abstiendrait pour tout le reste. La question des rémunérations est manifestement chère au peuple suisse. Les caisses de pensions pourraient donc s'y limiter.*

L'initiative Minder n'est au fond que le révélateur du paradoxe du système de prévoyance professionnelle suisse: un système de rentes éminemment social dont le financement dépend pour près d'un tiers des vertus du capitalisme.

C.C.

## LA NATION

Rédacteur responsable:  
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:  
Place Grand-Saint-Jean 1  
Case postale 6724, 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)  
Fax 021 312 67 14

Internet: [www.ligue-vaudoise.ch](http://www.ligue-vaudoise.ch)  
Courriel: [courrier@ligue-vaudoise.ch](mailto:courrier@ligue-vaudoise.ch)

ICM Imprimerie Carrara, Morges



## † Marc-Henri Cavin (1938-2013)

Marc-Henri Cavin, frère de notre ami et collaborateur Jean-François Cavin, est décédé durant le camp de Valeyres.

Licencié en droit, philosophe, bibliothécaire, il a enseigné durant des années à Vallorbe puis à l'École de Commerce.

Plusieurs de ses anciens élèves se sont manifestés amicalement à son décès. L'un d'entre eux, qui fut collègue de Vallorbe, nous le décrit ainsi: *Sa simplicité, sa bonhomie, son humour, ses manières anti-conformistes et ses aptitudes intellectuelles hors du commun lui avaient valu, dans notre classe, attachement et respect. C'était un plaisir de l'entendre dissenter, sur n'importe quel sujet, avec une aisance et une perspicacité qui n'appartenaient qu'à lui... C'est qu'il avait le génie de la métaphore. Plus tard, lorsque le professeur Maurice Gex [...], qui m'enseignait la philosophie des sciences à l'Université, me demanda si je l'avais eu comme maître à Vallorbe, nous en vîmes à échanger quelques remarques à son sujet.*

*Maurice Gex me dit qu'il n'avait jamais connu personne qui eût, à un tel degré, le génie de visualiser n'importe quelle abstraction à partir d'une image concrète imaginée sur le moment... Ce qui me rappelle, tout naturellement, un extraordinaire cours de philosophie de l'Antiquité composé et dicté entièrement de tête par Marc-Henri Cavin, sans aucune note, pendant les leçons de culture grecque...*

Un autre élève évoque la reconstitution *in vivo* d'une orgie romaine dans les bois, certes dans le respect de la morale en vigueur à l'époque... mais tout de même avec un vrai sanglier, rôti selon une recette de l'époque.

Il était dépourvu de tout souci d'ordre et de discipline et supportait voire entretenait une joyeuse confusion dans ses classes, ce qui ne plaisait pas forcément à la direction. Il finit par quitter l'enseignement et entra dans une étude d'avocats pour laquelle il faisait des recherches juridiques.

Il connaissait fort bien la doctrine de saint Thomas. Durant des années, il collabora, avec cette humilité légèrement moqueuse qui était son attitude ordinaire, aux cours de philosophie que le pasteur Henry Chavannes donnait à Crêt-Bérard. Nous lisions sous sa direction le *Discours de la méthode* de Descartes.

Mais de disposition naturelle, il était plus proche de la mystique et de la religion orthodoxes que du rationalisme thomiste.

Conseiller communal à Pully durant quatre législatures, il invoquait les sentences de Plin l'Ancien et d'autres érudits romains à l'appui de ses développements, lesquels emmenaient parfois l'assemblée sur une autre planète.

Quand il entamait une discussion, il sortait du temps et de l'espace. L'un de nos amis l'avait conduit de Valeyres-sous-Rances à la gare d'Orbe. Ils attendaient le train en disputant féroce un point de philosophie, de telle sorte qu'ils eurent

juste le temps de voir le train repartir. Ils remontèrent dans la voiture et, prenant tous les risques, le dépassèrent avant la gare de Chavornay, ce qui leur permit de s'asseoir, de reprendre la discussion... et de voir le train s'ébranler derechef sans philosophe à bord. C'est ainsi que, de gare en gare, et de ratage en ratage, Marc-Henri fut amené jusqu'à sa porte, où le débat reprit de plus belle. L'ami rentra au petit matin, un peu fatigué, heureux d'avoir vécu cette forme inhabituelle de poursuite de la vérité.

Marc-Henri Cavin fut un ami fidèle de la Ligue vaudoise. Il avait participé à deux camps de Valeyres et restait très attaché à notre mouvement et à nos actions. Il faisait partie de ces personnes qui gravitent autour de nous mais que leur tempérament contraint à suivre leur chemin propre en toute originalité.

Nous conservons de lui le meilleur des souvenirs.

D.

## Travail nocturne dans les stations-services: oui à la modification de la loi sur le travail

Nous sommes appelés à voter le 22 septembre sur une modification de la loi fédérale sur le travail, en vertu de laquelle les magasins des stations-service «situés sur les axes de circulation importants» seront désormais autorisés à employer du personnel pendant la nuit.

Pour apprécier l'importance du changement, il faut savoir que cette possibilité existe déjà à l'heure actuelle, mais uniquement pour la vente de carburant et les prestations de restauration. Les stations-service ouvertes entre 1h. et 5h. du matin – là où la législation cantonale ou communale sur les heures d'ouverture le permet – doivent donc fermer une partie du

magasin, même si des employés restent présents pour vendre de l'essence et des produits de caféteria. La révision proposée supprimerait cette distinction un peu boiteuse: les «shops» qui resteront ouverts durant la nuit pourront le faire dans les mêmes conditions que pendant la journée. Il est certes possible que cela entraîne ici ou là une augmentation de l'activité commerciale et donc du nombre d'employés appelés à travailler de nuit, mais cette augmentation restera vraisemblablement modeste.

On peine à voir dans le commerce nocturne une évolution indispensable ou un élan décisif pour notre économie ou pour le bien-être des citoyens. On peut en

revanche être sensible à l'intérêt de simplifier des contraintes inutilement compliquées. Surtout, on doit constater qu'il n'y a pas de motif fondamental pour s'y opposer.

Sur le plan juridique, la révision n'accorde en effet pas de nouvelle compétence à la Confédération; les éléments modifiés relèvent de la protection des travailleurs, qui est déjà du ressort de la législation fédérale. La compétence des cantons (ou des communes dans les cantons qui la leur délèguent) en matière d'heures d'ouverture ne sera pas touchée et seuls les magasins autorisés à rester ouverts pendant la nuit pourront donc bénéficier de l'allègement de la législation fédérale en matière d'emploi des travailleurs.

Sur le plan du fonctionnement général de la société, on est en droit de ne pas apprécier le jusqu'au-boutisme ultralibéral qui se moque des rythmes de vie tradition-

nels et revendique la liberté absolue d'acheter n'importe quoi à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, chaque jour de la semaine (surtout le dimanche) et à n'importe quelle saison. On aimerait voir ces esprits libertaires s'engager avec autant d'énergie pour le maintien de la liberté de pensée et d'expression... Cela étant, et même s'il faut toujours se méfier de la «tactique du salami», on doit admettre que la modification soumise au vote populaire du 22 septembre apparaît moins comme une expansion de la frénésie consumériste que comme la simplification d'une réglementation fédérale tatillonne et inutilement restrictive: si un commerce est autorisé à ouvrir par un canton, il ne doit pas être empêché de travailler par la Confédération.

Nous voterons OUI sans états d'âme.

P.-G. BIERI

## «Les Tsapoués» de Jean-Jacques Chappuis

Publié à la fin de l'année dernière, *Les Tsapoués*<sup>1</sup> est un roman historique dans lequel Jean-Jacques Chappuis retrace la vie de huit générations de ses ancêtres qui se sont succédé en terres vaudoises puis neuchâteloises, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est donc l'histoire romancée de sa propre famille que l'auteur déroule sur plus de trois siècles, depuis l'arrivée de Jérôme à Genève en 1580 jusqu'à l'établissement de Jules-Lucien aux Ponts-de-Martel en 1857. Le patronyme Chappuis dérive du patois «tsapoué», issu du latin *carpentum*, la charpente. C'est précisément en tant que charpentier de chantier naval que le premier représentant (et seul personnage fictif) de cette lignée parvient à Genève avant de s'établir à Rivaz.

La plus grande partie du récit se déroule dans le Pays de Vaud. Après Rivaz, les descendants de Jérôme et de son fils Jean-le-Boiteux émigrèrent à Carouge où ils exploitèrent un petit domaine agricole. L'incendie de la ferme en 1660 obligea le fils de la famille, Noé, à s'installer à Morges où il développa progressivement une entreprise de transport de marchandises entre les bords du Léman et le port de Cossonay qui était à l'époque le terminal du Canal d'Entre-rocche; parallèlement, il introduisit la culture de la pomme de terre en dépit de la méfiance de ses contemporains. Son fils Samuel s'établit à Yverdon comme bachelier sur le canal, activité que son descendant Jean-Baptiste développa ensuite sur le lac de Neuchâtel. C'est en 1800 que la génération suivante décida de quitter le Pays de Vaud pour s'établir durablement dans la Principauté de Neuchâtel, d'abord à Bevaix puis aux Ponts-de-Martel où Jules-Lucien, trisaïeul de l'auteur,

exploita une activité de transport de tourbe. Aujourd'hui encore, Jean-Jacques Chappuis, descendant de cette longue lignée, vit à Neuchâtel.

Durant plus de trois siècles, les générations de Chappuis se sont succédé dans un environnement très stable, largement préservé des tribulations de la grande Histoire qui ne leur parvenaient que de manière assourdie. La domination bernoise est subie avec résignation mais paraît toutefois plus supportable que celle du roi de France qui persécute ses sujets réformés. A deux reprises, l'un des ancêtres Chappuis fut mobilisé par LL.EE. de Berne pour participer à la répression du soulèvement des paysans argoviens (Guerre des Paysans – 1653) ou vider une querelle entre cantons protestants et catholiques (deuxième guerre de Villmergen – 1712). Comme bien d'autres, la famille assista à bonne distance à l'expédition du Major Davel en 1723 puis à la révolution vaudoise en 1798.

L'intérêt de cette saga familiale réside dans sa capacité à nouer un lien concret et affectif avec les ancêtres de l'auteur – qui pourraient tout aussi bien être les nôtres – décrivant leurs conditions de vie parfois précaires, leurs joies, leurs peines et les inscrivant dans le cours du temps et dans une géographie familière. Au-delà du caractère anecdotique du récit, Jean-Jacques Chappuis met l'accent sur les valeurs pratiquées par ses ancêtres: le goût du travail, l'ingéniosité et le sens de l'économie. Ces vertus ont été le moteur de leur destin et ont fondé le cycle des générations.

VINCENT HORT

<sup>1</sup> Jean-Jacques Chappuis, *Les Tsapoués*, Editions MIC-Services, 2012.

## Encore la Dispute de Lausanne

Nos quelques propos – nécessairement très sommaires lors d'une visite de la Cathédrale – sur la Dispute de religion de 1536 nous ont valu une communication pertinente d'un de nos amis, Me Philippe Gardaz: «Il ne faut pas oublier celui qui, d'emblée, a posé la question fondamentale: quel est le critère de jugement qui fait autorité dans ce débat. C'est le dominicain Dominique de Monbouson qui a soulevé ce problème. [...]»

Me Gardaz nous a fait parvenir à ce sujet un texte que nous ignorions et qui est très intéressant: l'allocation du recteur de l'Université de Lausanne, André Delesert, lors de l'ouverture du colloque organisé par la Faculté de théologie du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1986, colloque qui marquait le 450<sup>e</sup> anniversaire de la Dispute de Lausanne. Nous en citons quelques lignes:

[...] Il existe un point précis où l'on peut mesurer l'influence du pouvoir politique dans ce qui se voulait un pur choc des idées. Il se présente sous la forme d'un incident intermédiaire à l'occasion de la discussion sur la première thèse. Le dominicain Dominique de Monbouson et Pierre Viret s'opposent à propos de l'autorité de l'Écriture. Le dominicain présente ainsi la question:

«Puisque nous alléguons tous deux l'Écriture et confessons qu'elle est véritable, mais que vous l'expliquez à votre sens et selon votre entendement et moi selon le mien et l'interprétation des docteurs, qui sera pour juger lequel de nous deux l'allègue mieux à propos et l'explique plus près de l'Esprit de Dieu?»

C'est sans doute le point central. Mais avec la meilleure volonté du monde, il est difficile d'admettre que la réponse de Viret soit satisfaisante. Il se débat furieusement et se fâche lorsque Monbouson le ramène à la question. Honnêtement, il faudrait reconnaître que la partie est nulle, mais hélas! l'arbitre joue dans l'un des camps. [...]

Et encore cet autre extrait:

[...] En tant que Vaudois, il m'ennuie que mon pays ait été assujéti. Né et élevé dans la confession protestante, j'aurais aimé que la population et les autorités de ce pays se rallient spontanément à la foi réformée. Enfin il m'aurait plu que l'Université où j'ai tant appris ait été naturellement produite par un pays tout entier attaché à la réflexion et aux idées générales. Hélas, la «Dispute de Lausanne» comme la création de notre Académie, sont des actes politiques par lesquels un vainqueur étranger imposait sa religion à un pays mal défendu. [...]

Les théologiens et historiens participant au colloque auront apprécié.

E. JOMINI

## Deuil

Notre membre et ami Georges Perrin et son épouse ont eu la douleur de perdre leur fille, Madame Sophie Perrin Monot, disparue à l'âge de 50 ans. Nous leur disons, ainsi qu'à toute leur famille, notre profonde sympathie.

Réd.



## Suivez le guide

### Ensevelis dans la Cathédrale

Heureux sort! Mais ce privilège n'a été accordé qu'à un nombre restreint de défunts: évêques, chanoines, membres du clergé. Après la Réforme: membres de la noblesse vaudoise ou bernoise. Environ deux cent cinquante personnes reposent dans le sanctuaire. La plus ancienne inscription funéraire se trouve sur une dalle qui sert de table d'autel dans la chapelle de la Vierge et rappelle les mérites du diacre Gisoïn mort en 875.

La sépulture de l'évêque de Lausanne le plus célèbre, le moine cistercien saint Amédée, n'est pas visible. Elle a été retrouvée dans le sous-sol de la Cathédrale lors de fouilles archéologiques de 1910 à 1912 auxquelles participait l'abbé Marius Besson, futur évêque de Lausanne, Genève et Fribourg (le premier évêque vaudois depuis la Réforme puisque originaire de Chapelle-sur-Moudon). Dans la tombe, on trouva la crose, le calice et l'anneau épiscopal de celui qui dirigea le diocèse de 1144 à 1158. Ces objets sont déposés au Musée d'Archéologie et d'Histoire au Palais de Rumine. Le Conseil d'Etat fit exécuter un fac-similé de l'anneau épiscopal qu'il remit à Mgr. Besson. Les ossements reposent dans un coffre à l'évêché de Fribourg. Mais deux paroisses catholiques dédiées à Saint-Amédée possèdent aussi un os du saint, relique de la pierre d'autel: Bellevaux (Lausanne) et Moudon.

Il y a une dalle funéraire qu'on ne saurait manquer: celle de l'évêque Roger Vico de Pisano (1178-1212). Placée sur le sol au milieu du déambulatoire, elle

rappelle le souvenir d'un des principaux initiateurs de la construction de la nouvelle cathédrale gothique. Hélas! le marbre sous lequel repose l'évêque a été bien usé aux cours des siècles. Que ce soit la dévotion des fidèles médiévaux désireux de toucher son visage ou l'indifférence de ceux qui, dès la Réformation, n'ont pas craint de marcher sur son tombeau, le résultat est là: le visage est bien abîmé et l'usure du marbre fait que le nez et les lèvres ont disparu.

Rendons-nous maintenant dans le chœur où se trouve le plus prestigieux des tombeaux: celui du chevalier Othon I<sup>er</sup> de Grandson. Pierre de Savoie, rassembleur de la Terre vaudoise au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, fit de nombreux séjours en Angleterre, car sa nièce Eléonore avait épousé le roi Henri III. Imitant son exemple, de nombreux seigneurs vaudois s'en allèrent tenter fortune outre-Manche. Ce fut le cas du jeune Othon de Grandson qui devint l'ami du futur roi d'Angleterre Edouard I<sup>er</sup>. Pendant des années, il exerça des hautes fonctions militaires et diplomatiques au service de la cour de Londres. Il joua un rôle important à la tête du contingent anglais dans la défense de Saint-Jean d'Acre qui dut capituler face aux Ottomans (1291). Revenu au Pays de Vaud après la mort de son royal ami (1307), Othon I<sup>er</sup> continua à exercer une influence politique importante au Pays de Vaud et en Europe, jusqu'à sa mort survenue en 1328.

Dans son testament, le seigneur de Grandson avait demandé à être enseveli à la Cathédrale, rare privilège pour un laïc.

Il semble que son tombeau ait été construit avant son décès. On le voit revêtu de sa cotte de maille, avec son épée et son bouclier aux armes de Grandson. Othon avait fixé dans son testament le déroulement du cortège funèbre. Le cercueil devait être précédé de deux hommes portant ses armes tenant chacun une bannière aux armes de Grandson et montés sur deux chevaux de prix qui seraient offerts ensuite à l'Eglise de Lausanne. Coutume typiquement anglaise qu'Othon inaugura au Pays de Vaud.

Pour la petite histoire: Othon avait un frère, Guillaume de Grandson, qui lui aussi fit carrière en Angleterre et y resta. Sa fille Catherine, épouse du comte de Salisbury, devint la maîtresse du roi d'Angleterre Edouard III. C'est elle qui, selon la tradition, dansant au bal à la cour de Londres, perdit sa jarretière au grand amusement des courtisans. Mais le roi la ramassa, l'épingla à son pourpoint en déclarant: «Honni soit qui mal y pense.» Il créait ainsi le célèbre «Ordre de la Jarretière». Si l'histoire est vraie, nous pouvons nous vanter du fait qu'une Vaudoise, Catherine de Grandson, soit à l'origine de cette prestigieuse institution de l'Empire britannique.

Quittons maintenant les tombeaux du moyen âge. On sait qu'après la Réformation le chœur de la Cathédrale ne servait à rien pour le nouveau culte. Il devint donc un cimetière de luxe. En parcourant le déambulatoire, on voit au mur les pierres tombales rappelant les illustres Vaudois ou Bernois qui eurent le privilège – payé probablement fort cher – de se voir ensevelis dans la Cathédrale. De longues épitaphes relèvent les mérites des défunts(e)s.

Quitte le déambulatoire, nous trouvons dans la croisée nord du transept deux dalles funéraires de personnalités européennes d'un rang bien supérieur aux de Loys, de Greyerz, de Crousaz ou de Wattenwyl du déambulatoire. On sait que

le célèbre Docteur Tissot (1728-1797), renommé dans toute l'Europe, était un pionnier d'une médecine scientifique moderne. On venait de très loin pour se confier à ses soins. C'est ainsi que Charlotte de Wallmoden Gimborn, comtesse du Saint-Empire, vint de Hanovre pour recourir aux bons soins du Dr. Tissot. Hélas! L'art médical a ses limites. L'épithaphe de sa pierre tombale déclare: «... Alors qu'elle était venue à Lausanne pour rechercher la guérison, elle est née à une vie meilleure...» (traduction du latin).

A quelques mètres de là, un autre tombeau prestigieux. La patiente du Dr. Tissot venait encore de plus loin, de Saint-Petersbourg: Catharina Princesse Orlow. C'était l'épouse du prince Orlow, le célèbre amant de la grande tsarine Catherine II. Le Dr. Tissot attirait la clientèle la plus huppée, inaugurant sans le savoir le tourisme médical caractéristique de Lausanne.

En 1804, le Canton de Vaud nouvellement créé édicte un loi selon laquelle il est désormais interdit d'ensevelir les morts hors des cimetières. Il ne devrait donc plus y avoir de nobles et riches défunts ensevelis à la Cathédrale. Et pourtant... A droite dans le vestibule d'entrée, on trouve un important monument funéraire érigé à la mémoire d'Henriette Canning, décédée en 1817 et ensevelie d'abord au cimetière de La Sallaz. Puis sa dépouille mortelle a été recueillie dans l'urne imposante du monument funéraire en 1823. C'était l'épouse de l'ambassadeur d'Angleterre auprès de la Confédération. Il avait joué un rôle important au congrès de Vienne en 1815 pour préserver l'indépendance vaudoise. Aussi le Conseil d'Etat prit-il sur lui de transgresser la loi. Ainsi sont les Vaudois: ils chantent «l'amour des lois». Mais ils savent aussi trouver parfois de bonnes raisons pour les contourner. Et le gouvernement donne l'exemple. Il est vrai que c'était en 1823!

ERNEST JOMINI

## NON au GSsA:

### un livre pour convaincre Triste mascarade

D'ici quelques semaines, les Suisses voteront sur l'avenir de leur sécurité. Il est encore temps de convaincre les indécis et tous ceux qui n'auraient pas encore entendu parler de l'objet des prochaines votations (il y en a ...) de voter NON à l'initiative anti-armée lancée par le GSsA. C'est dans ce but que Jean-Jacques Langendorf a écrit, avec la collaboration de Mathias Tuscher, *Une digue au chaos, l'armée des citoyens*. C'est un ouvrage facile à lire, de moins de cent pages. Dans cet essai, l'auteur démontre l'utilité d'une armée de milice dans le maintien de la sécurité et de la paix dans un pays.

Pour commencer, M. Langendorf montre comment les milices armées sont un élément central dans l'indépendance des cantons par rapport au Saint-Empire. Ce sont elles qui ont permis de remporter des victoires cruciales, à Morgarten ou à Näfels par exemple, sur les armées habsbourgeoises. Pour résumer, l'utilité de l'armée de milice est déjà prouvée depuis des siècles. Même en 1798, lors de l'invasion napoléonienne, certaines milices cantonales se sont montrées efficaces.

Dans la suite de ses démonstrations, M. Langendorf met en avant le chemin qu'a fait le concept de la milice armée. De Machiavel à Jean Jaurès, en passant par Rousseau, plusieurs personnes de renom l'ont ardemment défendu. Constat frappant: il semble que l'armée de milice, en opposition à l'armée professionnelle, soit historiquement soutenue par le socialisme, sauf en Suisse. Après la preuve de son utilité pratique, l'auteur montre comment la milice est un système qui a convaincu les intellectuels depuis des siècles.

Dans la seconde moitié de l'ouvrage, le lecteur découvre que les Américains doivent beaucoup à leurs corps d'armées miliciens. Quant à l'armée suisse, elle

n'est pas ridicule: elle a impressionné et impressionne toujours les armées étrangères.

Pour les sceptiques et les pacifistes, M. Langendorf consacre à la fin de son essai quelques chapitres à la menace d'insécurité qui pèse actuellement sur la Suisse. Des catastrophes naturelles aux pressions onusiennes, en passant par les mafias et bandes terroristes bien armées et organisées, elle est bien réelle. Cette menace, si on ne prévoit pas de la surmonter, finira par engendrer le chaos. Seule l'armée des citoyens est à même de s'en protéger, d'ériger *une digue contre le chaos*. Une armée professionnelle en serait incapable, car trop petite, trop faible, et pas forcément fidèle, en plus d'être trop coûteuse; l'exemple belge est probant: 32000 hommes, pas de chars ni d'artillerie, tout cela pour 4 milliards de dollars par année. En fait, la professionnalisation de l'armée est un alibi. C'est la dernière idée qu'a eue le GSsA pour que le citoyen inconséquent, refusant d'assumer ses responsabilités, mais se sentant plus en sécurité avec une armée pour le protéger, garde sa conscience tranquille en votant oui à son initiative. «Dans tous les cas, il existera toujours une armée, au cas-où, se dira-t-il en votant, et moi, je me débarrasse d'une obligation barbant.»

En définitive, Jean-Jacques Langendorf pose la question suivante aux citoyens suisses: «Voulez-vous garder la possibilité de faire face à la menace et ainsi de résister au chaos?» Dire oui à l'initiative du GSsA est un signe de défection; dire NON, la démonstration d'une volonté de résistance.

JEAN-FRANÇOIS PASCHE

Jean-Jacques Langendorf, *Une digue au chaos, l'armée des citoyens*, Ed. Cabedita, 2013.

## Le Coin du Ronchon

### La liberté de la presse enfin menacée!

Nous qui avons pris l'habitude, dans la présente rubrique, de tenter de tirer tant bien que mal quelques conclusions amusantes d'une actualité toujours consternante, nous ne boudons pas notre plaisir d'évoquer pour une fois une bonne nouvelle! Une excellente nouvelle même, de celles qui nous donnent envie de danser de joie dans notre salon, de parader dans les rues de la ville à grands coups de klaxon, de sonner de la trompette et de lancer des confettis.

Une descente de police a en effet été effectuée chez M. Ludovic Rocchi, sémi-historien des basses œuvres au *Matin*, histrion nocturne des tréfonds neuchâtelois à ses heures, ex-agitateur syndical reconverti en procureur narcissique de la presse de boulevard où ses pairs le couvrent de dithyrambes à chacun de ses impairs, lui décernant même des prix pour extrême bravoure, ladite bravoure consistant à abattre médiatiquement et méthodiquement les personnalités de droite qu'il n'aime pas (ou avec la virgule: les personnalités de droite, qu'il n'aime pas)<sup>1</sup>.

Mais voilà: un professeur d'université visé par ce genre de harcèlement a porté plainte pour «diffamation, calomnie et violation du secret de fonction». D'où l'intervention du procureur (l'autre, celui de l'Etat) et de la police qui a saisi les ordinateurs et les papiers de M. Rocchi.

Bien entendu, le réseau de soutien politico-syndical a été promptement mobi-

lisé afin de dénoncer une scandaleuse menace sur la liberté de la presse! Comment? Les journalistes, qui ont toujours été au-dessus des lois, devraient désormais répondre de leurs actes devant la justice, au même titre que le *vulgum pecus*? Comment? Ces gens qui font métier de fouiner dans les affaires personnelles des autres devraient accepter que d'autres fouinent dans leurs petites affaires? Comment? Le spécialiste des enquêtes très orientées pourrait lui-même faire l'objet, pour une fois, d'une enquête à charge?

Il ne faut guère se faire d'illusion sur l'issue de cette affaire: la vedette rouge du quotidien orange a certainement assez de relais efficaces et d'amis importants, et si le Tribunal fédéral ne lui donne pas raison, ce sera la Cour de Strasbourg, qui n'en sera pas à son coup d'essai. Au final, le journaliste retrouvera ses ordinateurs et ses fausses notes, avec des excuses officielles et une gratification substantielle payée par le contribuable.

En attendant, toutes les victimes de la malhonnêteté intellectuelle de la presse auront pu se réjouir un bref instant de voir un personnage puissant et arrogant mordre la poussière. Après tout, n'est-ce pas le genre de conte moral que la presse affectionne habituellement?

LE RONCHON

<sup>1</sup> Voir le «Coin du Ronchon» de *La Nation* du 8 mars 2013.